UN CAMION SURPRIS PAR UN TRAIN EN ITALIE

11 jeunes fascistes ont été tués et 41 blessés

Un grave accident s'est produit dans la nuit au passage à niveau de Furbara, à quelques kilomètres de Rome.

De nombreux jeunes fascistes regagnaient, le soir, leur résidence à bord de trois grands camions, après avoir visité à Rome l'exposition de la révolution fasciste, lorsque, au passage à niveau de Furbara, l'un des trois camions fut surpris par le train de la ligne Rome-Milan.

Des cinquante-deux jeunes gens qui occupaient le camion, onze ont trouvé la mort dans la terrible collision.

Les autres ont été plus ou moins sérieusement blessés.

CITROËN 8 CV
VOIR EN DERNIÈRE PAGE

Audacieuse tentative de deux Français

Ceux-ci projettent d'explorer les océans à bord d'une simple jonque

On mande de Shanghaï, que deux Français, le capitaine de Bishop, ancien chef de la police française de la concession française de Hankéou, et son second, M. Tatihouet, ont quitté hier Shanghaï pour tenter, sous le patronage de la Société de géographie de France, avec un équipage de trois marins russes formés par eux, sur une jonque chinoise de 19 mètres de long, un immense et difficile voyage sur les océans, qui durera deux ans.

Le capitaine de Bishop et ses quatre compagnons vont parcourir en tous sens l'océan Pacifique, en vue de reconnaître les îlots et récifs dont la position est mentionnée comme douteuse par les cartes marines. Ils traverseront avec leur frêle esquif, un espace immense où aucun vapeur ne passa jamais.

Profitant de la mousson, leur jonque, qui porte le nom d'un navigateur de l'antiquité chinoise, « Fou-Pa », cinglera d'abord vers Manille, puis visitera l'archipel Salomon, les îles célèbres de la Nouvelle-Irlande, les îles Bellona et Rennell, l'archipel Cock, les îles Tuba et de Pâques, et d'autres régions du Pacifique, où le capitaine de Bishop exécutera des travaux géographiques.

Le capitaine de Bishop espère rentrer en France avec sa jonque en suivant les côtes sud-américaines, traverser le canal de Panama et l'océan Atlantique. Il construisit lui-même sa jonque avec une équipe d'ouvriers chinois.

RENVERSÉ PAR UNE AUTO UN ENFANT FUT TUÉ ET DEUX PERSONNES BLESSÉES

Samedi matin, avenue du Maréchal-Joffre, à Nanterre, une automobile, conduite par M. Louis Charavel, âgé de 32 ans, demeurant avenue des Pavillons, à Paris, a renversé un groupe de piétons qui traversait la chaussée. Un enfant de trois ans, Roger Boudeger, demeurant chez ses parents, avenue Maurice-Berteaux, à Sartrouville, a été grièvement blessé et est décédé presque aussitôt. M. Auguste Robert, demeurant rue Lepic, grièvement blessé, a été transporté à la maison départementale de Nanterre, et sa femme, née Marie Desmoulins, qui a été légèrement blessée, a pu regagner son domicile après pansements. Le chauffeur a été gardé à la disposition du commissaire de police.

UN ENFANT DE NEUF ANS ÉTAIT MARTYRISÉ PAR L'AMI DE SA MÈRE

A la suite d'une enquête effectuée par M. Autrive, commissaire de police à Versailles, au sujet des agissements scandaleux du journalier Henri Desnon, âgé de 32 ans, habitant 1, rue Pierre-Curie, à Porchefontaine, près de Versailles, ce dernier a été arrêté, sous l'inculpation de mauvais traitements envers le jeune Maurice Gicquet, âgé de 9 ans et demi, fils de son amie, avec laquelle il vivait depuis près d'un an.

Tandis que son amie était à son travail, Desnon, qui chomait depuis plusieurs mois, semblait s'adonner à la boisson et, lorsqu'il était dans cet état, il martyrisait littéralement l'enfant, le serrant tantôt à la gorge pour étouffer ses cris, tantôt le frappant à coup de poing ou de lanières de cuir. L'enfant, dans la crainte d'être tué par Desnon, n'osait se plaindre. Mais à la suite d'une scène violente, les voisins, outrés, prévinrent la police. C'est dans ces conditions que cet homme odieux a été mis en état d'arrestation.

L'ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU CANTON DE CHAUNY

Dimanche, il a été procédé à des élections pour la désignation d'un conseiller général pour le canton de Chauny. En voici les résultats :

Inscrits 5.022 ; votants 4.045 ; suffrages exprimés, 3.974. Ont obtenu : MM. Ternynck (Union Nationale) 2.052 voix, **élu** ; Maubant (S.F.I.O.) 1.838 ; Meirsman (communiste) 43.

DEUX DES OCCUPANTS D'UNE BARQUE SE SONT NOYÉS, A DORIGNIES-LEZ-DOUAI

Le troisième fut sauvé par des mariniers

Un terrible accident qui a causé une profonde émotion parmi les nombreux mariniers dont les bateaux stationnent à **Dorignies**, important hameau de **Douai**, s'est produit dans la soirée. Voici dans quelles circonstances : un bateliér, M. Alfred Linglin, 57 ans, dont la péniche « André » se trouve en stationnement au rivage Gayant, et M. Gustave Dogimont, 60 ans, charretier, s'étaient embarqués dans un bachot pour se rendre à l'autre rive du canal.

Ils étaient accompagnés d'un de leurs amis, M. Paul Bernard, âgé de 40 ans.

Les trois hommes faisaient force rames lorsque l'embarcation arrivant à mi-chemin, s'enfonça brusquement dans l'eau et coula à pic.

Les trois passagers qui ne savaient pas nager, s'efforcèrent de se maintenir à la surface, mais sans y parvenir. Les malheureux furent engloutis. D'autres mariniers qui de loin avaient assisté au drame se précipitèrent dans un canot et réussirent à repêcher M. Bernard sain et sauf.

Quant aux deux autres, il fallut d'assez longues recherches pour retrouver leurs cadavres qui ont été transportés à la morgue de Dorignies.

De l'enquête il résulte que l'embarcation dans laquelle avaient pris place MM. Linglin, Dogimond et Bernard, était en mauvais état et prenait eau.

Le marinier Linglin, qui était au service de l'entreprise Ligaudan, de Janville, était veuf et père de cinq enfants.

L'INQUIÉTANTE ET MYSTÉRIEUSE DISPARITION D'UN CHEMINOT RETRAITÉ A FLERS-EN-ESCREBIEUX

Une disparition qui plonge dans l'angoisse une famille de braves gens, et qui laisse libre champ à de sombres hypothèses, vient de se produire à *Flers-en-Escrebieux*.

Vendredi dernier, M. Constant Nicq, âgé de 57 ans, chef de manœuvre principal, retraité du chemin de fer du Nord, quittait le domicile familial, rue des Prés de Loribe, pour aller faire quelques commissions à Dorignies.

Vers 15 h. 30, il rendit visite à un de ses amis, ancien cheminots comme lui. Pendant près de deux heures, les deux hommes devisèrent gaiement. Puis, un peu avant 18 h., M. Nicq prit congé de son ami et reprit le chemin du retour. En passant sur le quai de Boisset, il rencontra son fils, qui lui dit bonsoir, et il poursuivit son chemin. Un peu avant d'arriver au pont de Flers, une autre personne l'aperçut encore. Mais depuis cet instant, personne ne l'a revu.

M. Constant NICQ

Or, le lendemain, on retrouvait sur la berge du canal, de l'autre côté du quai de Boisset, la casquette de l'ancien employé de chemin de fer.

De là à penser que le malheureux soit tombé à l'eau, il n'y a pas loin.

Mais ce qui surprend, si l'on veut envisager la supposition d'un accident, c'est l'endroit où M. Nicq se serait noyé, indiqué par la casquette retrouvée.

M. Nicq, qui avait naturellement franchi le pont de Flers, se serait donc détourné de son chemin normal pour effectuer environ 200 mètres le long du canal. Mais pour quelles raisons ?

D'autre part, on ne peut admettre facilement la version d'un suicide.

M. Nicq était un homme aimable, jovial qui n'eut jamais le moindre motif à telle intention.

Il vivait heureux avec sa femme et deux de ses enfants, un jeune homme de 22 ans, une jeune fille de 18 ans. En outre, un autre fils et une autre fille, mariés tous deux, témoignaient de leur affection à son égard.

Faut-il songer à quelque attentat ? L'idée n'est guère à retenir.

Quoi qu'il en soit, on a fait des recherches, on a fouillé le canal pendant de longues heures, sans obtenir le moindre résultat.

Et dans la petite maison de la rue des Prés Loribe, une famille se morfond dans une attente douloureuse.

M. Nicq, homme trapu, de taille moyenne, aux cheveux et aux yeux noirs était vêtu d'un costume gris-bleu à carreaux, d'un gilet de chasse noir et chaussé de chaussures noires à bouts vernis.

R. J.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 22 novembre. — Soleil : lever, 7 h. 11 ; coucher, 16 h. 2 ; Lune : coucher, 13 h. 15.

Aujourd'hui : Sainte-Cécile. — Demain : Saint-Clément.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Amélioration progressive; Ciel trois quarts couvert avec éclaircies et averses ; Vent du secteur Nord-ouest passant à l'Ouest, modéré — Minimum de température en baisse sur celui de la veille.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 21 novembre 1932, à 18 h. : Baromètre : 760 mm. 1 ; hausse depuis la veille, à 9 h. : 2 mm. 3 ; Thermomètre : fronde : 5.6 ; minima : 5.6 ; maxima : 9.8 ; Etat hygrométrique : 91 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 9 h. : 0 mm. 3 ; Direction du vent : Sud ; force faible ; Direction des nuages : Nord ; Etat du ciel : peu nuageux ; Temps probable pour mardi : Très frais ; assez beau.

DES IMPORTATIONS MASSIVES DE POMMES DE TERRE ET DE PLANTS HOLLANDAIS

Ces dernières semaines, de nombreux bateaux et péniches venant de Hollande ont amené par la Lys, à Armentières, d'énormes cargaisons

A travers de nombreuses difficultés qui auraient été définitivement aplanies si les producteurs avaient le sens de leurs véritables intérêts, les planteurs de Flandre ont mis sur pied un syndicat de sélection pour les pommes de terre sur pied et il est certain que le mérite en revient pour beaucoup aux efforts répétés de M. **Brethenoux**, professeur d'agriculture à Hazebrouck. La sélection sur pied et le contrôle rigoureux ont été créés pour lutter contre une concurrence étrangère parfaitement organisée et outillée de longue date. Lors de sa réunion d'octobre dernier, la Société des Agriculteurs du Nord avait adopté et transmis aux ministres intéressés un vœu demandant la suppression de l'entrée en franchise d'un contingent de 250.000 quintaux par la zone frontière du Nord, en même temps qu'un relèvement du droit de douane sur le plant étranger contrôlé qu'on porterait à 25 francs le quintal. Ce dernier vœu fut repris par M. **Degroote**, président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck, lors de la session extraordinaire de novembre du Conseil général, en même temps que M. **Crespel** rapportait une autre série de vœux intéressant la culture de la pomme de terre. Lorsqu'on aura fait droit aux réclamations des planteurs, il sera peut-être un peu tard.

Il semble en effet que nos cultivateurs n'auront jamais acheté autant de plants hollandais que cette année. Ces dernières semaines, on a déchargé aux quais d'Armentières plus de 20 bateaux dont les chargements ont été répartis dans les environs ou expédiés en gare pour le Centre ou le Midi de la France. En outre on a relevé à la frontière le passage de près de 70 bateaux de plants hollandais. Ces péniches, d'une capacité de 120 à 280 tonnes, représentent un apport global d'environ 14 millions de kilogrammes débarqués par la seule vallée de la Lys et dont la principale destination était régionale : **Armentières, Bac St-Maur, Estaires, Merville.**

R. B.

Deux péniches, qui viennent de débarquer à ARMENTIERES, au quai de dérivation de la Lys, des plants hollandais vont repartir sur Paris avec un chargement de pommes de terre du pays

LE CHOMAGE DANS NOTRE RÉGION

Sérieuse reprise du travail dans certaines industries

Le « Journal Officiel » donne les renseignements suivants sur la situation du marché du travail dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

NORD

Sensible amélioration dans le textile

Dans les industries textiles, l'amélioration s'accentue et tend à se généraliser.

Le travail est redevenu à peu près normal dans les lavages et peignages de laine qui font entre 40 et 48 heures par semaine.

Les filatures de laine ont des commandes assurées pour quelques mois et la semaine de 48 heures est rétablie. Le travail est également redevenu normal dans les tissages de draps de fantaisie, par contre, les tissages pour robes font entre 23 et 36 heures et les tissages de tapis et tissus d'ameublement, entre 28 et 44 heures par semaine.

Dans les fabriques de bonneterie pour bas, l'activité reste normale et elle augmente sensiblement, en raison des commandes reçues, dans les fabriques de tricots et de sous-vêtements.

Dans les filatures de lin et de coton, la situation s'améliore et de nombreux établissements font 48 heures de travail par semaine. Dans les tissages de toile, de coutil et de linge de table, l'amélioration s'accentue graduellement.

Le travail augmente dans les filatures et tissages de jute, notamment en ce qui concerne la fabrication de sacs pour les sucres et engrais.

Dans la région du Cambrésis, la reprise s'accentue dans les fabriques de tulles, dentelles et broderies et le nombre des chômeurs diminue rapidement.

Dans la métallurgie et autres industries

Dans la métallurgie et les ateliers de constructions mécaniques et métalliques, la situation reste stationnaire ; on ne signale pas de nouveaux licenciements, mais il n'est procédé à aucun réembauchage et le chômage partiel ne diminue pas.

Dans le bâtiment et les entreprises de travaux publics, l'activité reste réduite et les chômeurs sont nombreux.

Dans les verreries à vitres et les glaceries, l'activité se maintient, tandis que les autres industries des pierres et terres au feu, continuent à chômer partiellement avec des effectifs réduits.

Dans les fabriques d'engrais et de produits chimiques, la situation est à peu près normale.

Dans les sucreries et distilleries de betteraves, la campagne annuelle se poursuit activement et le personnel a été recruté en partie parmi les chômeurs. Dans les sécheries de chicorée, la campagne annuelle vient de commencer avec la main-d'œuvre belge habituelle.

Dans les chocolateries, biscuiteries, pâtisseries et confiseries, l'activité reste faible, mais on signale une légère amélioration. Le travail est régulier dans les meuneries, rizeries, malteries et brasseries de bière.

L'activité des fonds de chômage

Les 71 fonds de chômage en activité allouent des secours à 29.614 chômeurs (24.965 hommes et 4.649 femmes) ainsi répartis : 6.008 par le fonds départemental groupant 236 communes et 23.606 par les fonds municipaux ci-après :

Lille, 5.254 ; Roubaix, 4.042 ; Tourcoing, 1.586 ; Dunkerque, 944 ; Wattrelos, 783 ; Croix, 721 ; Saint-Amand, 650 ; Halluin, 640 ; Maubeuge, 577 ; Fourmies 448 ; Caudry, 383 ; Armentières, 352 ; Denain, 340 ; Hautmont, 323 ; Lomme, 292 ; Hellemmes, 276 ; Wasquehal, 260 ; Valenciennes, 259 ; Fresnes, 256 ; Douai, 241 ; Raismes, 237.

Aniche, Cysoing et Loos, 235 chacun ; La Madeleine, 198 ; Lambersart, 189 ; Mouvaux, 180 ; Vieux-Condé, 178 ; Haubourdin, 173 ; Faches-Thumesnil, 168 ; Condé, 164 ; Lys, 152 ; Anzin, 150 ; Marcq, 141 et 2.344 dans 36 autres fonds.

La semaine dernière, on comptait 30.021 chômeurs secourus, soit pour cette semaine, une diminution de 407 unités.

En ce qui concerne le chômage partiel, 24 caisses spéciales allouent des secours à 2.939 ouvriers (2.374 hommes et 565 femmes) ; 1.106 sont secourus par le fonds départemental et 1.833 par les caisses municipales ci-après : Saint-Amand, 524 ; Hautmont, 348 ; Maubeuge, 240 ; Vieux-Condé, 224 ; Dunkerque, 87 et 410 pour 18 autres caisses.

A Dunkerque, 694 dockers en chômage intermittent et 168 marins en chômage complet, reçoivent des allocations.

D'autre part, 36 caisses de chômage annexées aux syndicats ouvriers, dont plusieurs appartiennent aux industries textiles, allouent des secours à leurs adhérents. Le total des chômeurs secourus est de 1.590 (1.068 hommes et 522 femmes) en chômage complet et de 1.866 (876 hommes et 900 femmes) en chômage partiel.

Le chômage partiel est de deux jours par semaine pour 945 ouvriers et ouvrières ; de trois jours pour 607 ; de quatre jours pour 212 et de cinq jours pour 102 ouvriers et ouvrières.

PAS-DE-CALAIS

A Calais, dans l'industrie des tulles et dentelles, l'activité reste réduite.

On compte 1.410 chômeurs secourus à Calais ; 523 à Boulogne ; 204 à Arras ; 190 à Outreau ; 183 à Desvres ; 171 à Paris-Plage ; 150 à Etaples et 94 à Lens.

En outre, des caisses spéciales secourent 329 dockers à Calais, 19 à Sangatte et 35 marins à Boulogne. D'autre part, 210 ouvriers en chômage partiel sont également secourus.

UN DÉSÉQUILIBRÉ A TENTÉ DE TUER SA FEMME A SAINT-POL-SUR-MER

Hier, à 7 h. 30, Rémi Vermersch, âgé de 42 ans, domicilié à **Saint-Pol-sur-Mer**, dans un bateau désaffecté, situé au chantier de réparation des bélandres, derrière l'abattoir, a pris un revolver et a fait feu sur sa femme.

Celle-ci, heureusement, ne fut pas atteinte et se réfugia avec son fils chez des voisins.

Rémi Vermersch se barricada ensuite dans son domicile et les sommations du commissaire de police de **Saint-Pol-sur-Mer** ayant été vaines, il fallut chercher le directeur du lestage chez qui le pauvre homme travaillait comme menuisier.

Vermersch fut alors conduit en taxi à l'hôpital pour y être soumis à un *examen mental*. L'enquête a appris, en effet qu'il y a quelque temps, Vermersch avait dénoncé à la police un inconnu qui, « chaussé de bottes, complotait contre la République ».

Bien plus, dimanche, il avait menacé de mettre le feu à sa demeure, après avoir tué sa femme et ses enfants.

LA RETRAITE DES CHEMINOTS

UNE RÉPONSE DU MINISTRE DES T. P., A M. P. BERSEZ, SÉNATEUR DU NORD

A la suite d'une intervention de M. Paul Bersez, sénateur du Nord, auprès de M. le ministre des Travaux publics, concernant le point de départ des services valables pour la retraite des agents des grands réseaux de chemins de fer, la lettre suivante vient d'être adressée par M. Daladier à M. Paul Bersez :

« Par lettre du 17 octobre, vous avez bien voulu me transmettre une requête qui vous a été remise par un certain nombre d'agents des grands réseaux de chemins de fer et qui est relative au point de départ des services valables pour la retraite.

Les intéressés signalent que l'origine de leur affiliation à la caisse des retraites a lieu au plus tôt à l'expiration d'une année d'emploi continu, accomplie après qu'ils ont satisfait aux obligations militaires et ils demandent que, pour les fonctionnaires, les services effectués à partir de l'âge de 18 ans entrent en compte pour la pension.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le régime de retraites des agents des grands réseaux, qui a été fixé par les règlements dits « de 1911 », établis en exécution de la loi du 21 juillet 1909, et par le statut des retraités homologués le 25 février 1929, est distinct de celui des fonctionnaires.

Ces deux régimes comportent chacun des avantages propres et, à maints égards, celui des cheminots est plus favorable que celui des fonctionnaires.

Je signalerai notamment que :

1° Les pensions des agents des grands réseaux sont calculées sur la base de 1/50e du salaire par année de service, alors que, pour la très grande majorité des fonctionnaires, les pensions sont calculées sur la base de 1/60e ;

2° Les cheminots quittant *volontairement* leur réseau après 15 ans d'affiliation, ont droit à une retraite différée.

Une disposition semblable n'existe pas dans le régime des fonctionnaires.

3° L'âge auquel les cheminots ont droit à une retraite normale, est de 50 ans pour les agents des machines et 55 ans pour tous les autres.

Les fonctionnaires — à l'exception de ceux, en très petit nombre, appartenant aux services actifs et dont la retraite peut être liquidée à 55 ans — n'ont droit à pension normale qu'à 60 ans.

Il ne paraît pas possible de réclamer, tout en conservant les avantages propres au régime des retraites des cheminots, le bénéfice des dispositions plus favorables au régime des fonctionnaires.

Dans ces conditions, je vous exprime tous mes regrets de ne pouvoir intervenir auprès du Comité de direction des grands réseaux, dans le sens de la requête qui vous a été soumise.

Veuillez agréer, etc. — Le ministre des travaux publics. Signé : DALADIER ».

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE LOUIS MASSON
Consultez le INDICATEUR
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
EN VENTE PARTOUT
Couverture rouge
Ligne Belge, Tramways de Lille

LE BRUIT COURAIT HIER QUE Mme LEPLAT S'ÉTAIT A NOUVEAU ÉVADÉE DE L'ASILE DE BAILLEUL

Une malheureuse folle qui fit scandale à Comines avait créé un malentendu

On se rappelle que Mme Leplat, épouse du docteur Leplat, d'**Hem**, tira cinq balles de revolver sur M. le professeur Raviart, directeur de la clinique départementale d'Esquermes à **Lille**.

La malheureuse fut jetée en prison, puis enfermée à Sainte-Anne à Paris, emprisonnée à nouveau et, finalement, internée à **Bailleul**, d'où elle s'évada. Elle fut ensuite reprise. Etroitement surveillée, Mme Leplat est toujours à l'asile de **Bailleul**.

On sait qu'elle a toujours gardé l'espoir de s'évader encore. Le désir qu'elle a de prouver sa lucidité l'anime toujours et ses gardiens ne sont pas à l'abri d'une nouvelle « fugue » de la part de cette femme ivre de liberté.

Excès de Gardénal

Le bruit courait hier, à **Comines**, que Mme Leplat avait été vue sur la Grand'Place aux premières heures du jour et que, prise d'une soudaine attaque, elle avait été recueillie dans un café de la ville, arrêtée et conduite à l'hôpital de Comines.

La vérité est qu'une femme s'est trouvée en proie à un subit accès de folie à Comines hier matin. Dans son sac à main, on a trouvé une ordonnance du docteur Leplat, d'Hem, d'où la confusion.

En réalité, il s'agit de Mme Nestor Bonte-Lesaffre, mère de quatre enfants et demeurant à Comines (Belgique).

Cette malheureuse a absorbé une trop grande quantité de gardénal et a été intoxiquée.

L'impossible évasion

Puisqu'il est question de Mme Leplat nous pouvons dire combien il est impossible à cette malheureuse de tenter une évasion de l'asile de Bailleul. Mme Leplat passe ses nuits dans une chambre du premier étage. Du matin au soir, elle est enfermée dans une pièce du rez-de-chaussée. On visite aussi tous les jours ces deux salles. Deux hommes montent la garde nuit et jour sous sa fenêtre, une femme se tient non loin de sa cellule, dans un couloir. Elle ne sort jamais. Elle n'a pas droit à l'heure de récréation en plein air qu'on accorde aux condamnés à mort. Enfin, les seules visites qui lui sont permises n'intéressent que ses parents. Comme ils habitent la Corrèze, cela équivaut à une interdiction de visites.

On devine combien les bruits d'évasion qui couraient hier dans la région nous laissèrent sceptiques... — F.

VICTIMES DU FEU

Une femme grièvement brûlée en remplissant le réservoir d'une auto à Loos-en-Gohelle

M. Leroy Nicolas, 45 ans, marchand forain, demeurant à Loos-en-Gohelle, rue Hoche, s'était aperçu que le réservoir de la camionnette avec laquelle il se rend sur les marchés de la région, était vide. Il voulut remettre cinq litres d'essence. Il s'empara d'un bidon et dévissa le bouchon du réservoir placé sous le siège.

La camionnette se trouvant remisée dans un hangar en tôles ondulées, sans ouverture, il ne vit pas suffisamment clair et appela sa femme, née Letitia Bouriez, 43 ans, pour l'aider.

Mme Leroy monta dans la camionnette pendant que son mari l'éclairait avec une vieille lampe de mineur. Elle se disposait à verser l'essence lorsque soudain une forte explosion se produisit. En un instant, la malheureuse femme fut environnée de flammes. Son mari ne perdit pas son sang-froid et l'entoura d'une couverture. Les vêtements commençaient à prendre feu, mais les flammes furent éteintes. Néanmoins, Mme Leroy a été fortement brûlée aux jambes. Le docteur Delattre, qui l'a examinée, a prescrit un repos de quinze jours.

La camionnette avait commencé à prendre feu également. Avec l'aide de quelques voisins, M. Leroy limita les dégâts.

La gendarmerie de Liévin a ouvert une enquête.

Un forain grièvement atteint également par l'explosion d'une bouteille à acétylène près d'Abbeville

Dans la soirée de dimanche, un grave accident s'est produit à Saint-Maxent. Le propriétaire d'un cinéma ambulant, M. Vanoff-Dacquin, âgé de 32 ans, venait de donner une représentation dans la commune et avant de se rendre à Vismes-au-Val, où il devait également donner une représentation, il voulut charger une bouteille à acétylène. Il effectuait cette opération lorsqu'au moment où il versait de l'eau dans la bouteille, une formidable explosion se produisit. M. Vanoff-Dacquin fut littéralement déshabillé tant la déflagration avait été violente et jeté à terre. Des témoins de l'accident se portèrent à son secours. Il était gravement brûlé et blessé aux jambes et au bas-ventre. De plus, il avait la main droite en partie déchiquetée. On dut le transporter à l'hôpital d'Abbeville où il fut aussitôt admis en traitement. Son état est très grave.

UNE MÉNAGÈRE de Boëseghen soupçonnée de manœuvres criminelles s'est pendue

Dimanche matin, surpris de ne pas voir son épouse, M. Arthur Delaere, demeurant à Boëseghen, rue Basse, visita les dépendances de son habitation et retrouva bientôt le corps de sa femme, née Crogniez Angèle, 42 ans, pendu à l'aide d'un cache-col, à une poutre de son hangar. Il coupa aussitôt le lien, mais la mort avait fait son œuvre.

M. Delaere informa la gendarmerie du fait.

UNE ACCUSATION ANONYME

Dernièrement, une lettre anonyme faisait connaître à la gendarmerie que des manœuvres criminelles avaient été opérées sur la personne de Mme Boyer Marthe, 31 ans, femme Dubreu, demeurant à Boëseghen, et qu'elles l'avaient été par la femme Delaere Arthur, née Crogiez Angèle. En outre, on l'accusait ouvertement d'avoir allumé volontairement plusieurs incendies ; elle était soupçonnée enfin de pratiquer habituellement des manœuvres abortives. Ajoutons que la femme Delaere était redoutée dans le pays et avait déjà été condamnée pour bris de clôture.

Il appartenait à la gendarmerie de déterminer la véracité des affirmations contenues dans la dénonciation anonyme.

Le maréchal des logis-chef Villarubias et le gendarme Henri Couplet, des brigades d'Hazebrouck se livrèrent à une enquête sur place.

Les témoignages des voisins de Mme Dubreu apprirent aux enquêteurs que cette dernière avait révélé à plusieurs reprises qu'elle se trouvait dans une situation intéressante. Interrogée, Mme Dubreu confirma les faits, mais se défendit d'avoir à aucun moment reçu la visite de Mme Delaere et prétendit que sa délivrance s'était produite naturellement.

Invitée à donner des nouvelles précisions, elle revint quelque peu sur ses déclarations, signalant enfin, que Mme Delaere était venue chez elle durant cinq minutes et qu'elle avait emporté quelques vêtements d'homme qui lui avaient été offerts.

Mme Delaere fut à son tour l'objet d'un interogatoire de la part des enquêteurs ; elle nia avec obstination s'être livrée à une manœuvre coupable sur la femme Dubreu.

Le lendemain son mari la trouva pendue. Une nouvelle enquête ouverte sur ce suicide fait ressortir que la femme Delaere, après avoir été entendue par les gendarmes, était restée inquiète. Cependant, interrogée par son mari, elle lui avait juré n'être pour rien dans les manœuvres dont elle était accusée.

Une femme de Berck-Plage s'est jetée d'un troisième étage

Dans la soirée, Mme Monier, 40 ans, dirigeant rue de la Mer, à Berck, une pension de famille, qui comprend deux chalets : « Les Oliviers » et « Les Orangers », s'est jetée dans la rue d'une fenêtre du troisième étage.

Transportée aussitôt sur une voiture de malade à la clinique Sylvia, dirigée par M. Lamouthe, elle reçut immédiatement les soins du docteur Forest de Faye, qui constata une fracture du crâne et une rupture de la colonne vertébrale. Elle mourut sans avoir repris connaissance.

Mme Monier, qui était séparée de son mari depuis quelque temps, vivait maritalement avec un nommé Maurice, loueur de canots sur la plage.

Sa situation financière était désespérée car elle devait un an de loyer et un jugement d'expulsion avait été rendu par le tribunal de Montreuil. On attribue le suicide à cette pénible situation.

LE DRAME CONJUGAL DE BEUVRY

Stiévenard, la victime, est sorti de l'hôpital de Béthune

Nous avons relaté le drame conjugal qui se déroula, le soir du 6 novembre dernier, rue de la Chapelle-Saint-Eloi à Beuvry, où M. Jean-Baptiste Stiévenard, mineur à la Compagnie des mines de Béthune, faillit être égorgé par son épouse, née Céline Vanuxem, qui, à la suite d'une scène de ménage, lui porta plusieurs coups de rasoir au cou pendant qu'il était au lit.

Stiévenard n'avait eu, heureusement, aucun organe essentiel touché, et ses blessures étant peu graves ont été vite cicatrisées. Il vient de sortir de l'hôpital de Béthune et a regagné son domicile, à Beuvry, où il a pris connaissance des lettres que son épouse lui a adressées de la prison. Céline Vanuxem a fait savoir à son mari que ce qui était arrivé l'a été par sa faute : qu'en effet, excédée par la scène de violences de l'après-midi, ce fut par crainte qu'il ne lui fasse un mauvais parti qu'elle s'arma d'un rasoir pour l'en frapper.

Céline Vanuxem a encore employé des mots doux pour apitoyer son mari sur son sort. Elle lui a demandé, en effet, des vêtements chauds et de l'argent. M. Stiévenard est resté sourd à l'appel de son épouse et semble plutôt incliner pour le divorce que pour la reprise des relations communes. Ajoutons que M. Dutilleul, juge d'instruction, interrogera prochainement Céline Vanuxem et la confrontera avec son mari.

FEUILLETON DU 22 NOVEMBRE. — N. 3

LE SECRET DE KOU-KOU-NOOR

par DELLY

II

A Trappes, Orietta trouva sa mère sur le quai... Agnese embrassa longuement la jeune fille, puis s'exclama d'un ton de surprise joyeuse :

— Tu as encore changé, depuis l'année dernière !... encore embelli, mon Orietta ! Vraiment, tu es idéale !

Orietta riposta avec un sourire :

— Maman, voulez-vous donc me rendre vaniteuse !... Mais dites-moi vite comment va mon cher grand-père ?

— Toujours de même, hélas !... Tu vas lui donner un peu de joie, chérie. Déjà, il a l'air moins triste, aujourd'hui, dans l'attente de ta venue.

Les deux femmes montèrent dans la charrette anglaise attelée d'un cheval tranquille qu'Agnese conduisait elle-même. Le petit équipage s'engagea sur la route ensoleillée que bordaient les champs où commençait de monter la pousse verte des semences... La mère et la fille causaient, heureuses toutes deux, et, de temps à autre, échangeaient une caresse. Agnese donnait des nouvelles de Lucie de Fervailles, sa belle-sœur, qui, après la mort de sa mère, s'était retirée dans un couvent d'Auteuil, comme dame pensionnaire...

Et soudainement, à un croisement de routes, une automobile de course lancée à une allure folle par le mécanicien chargé de l'essayer surgit sur le chemin, accrocha au passage la petite voiture et disparut dans un nuage de poussière.

Le léger équipage s'était renversé. Agnese et Orietta avaient été projetées sur le sol...

A ce moment arrivait une automobile conduite par un chauffeur en livrée près duquel se tenait un valet de pied au type mongol.

Elle stoppa brusquement... Un jeune homme assis à l'intérieur avança la tête, en demandant d'un ton bref :

— Qu'y a-t-il ?

Le chauffeur répondit :

— Un accident, monsieur le comte... Une brute qui a foncé sur cette...

Son maître l'interrompit :

— Je vois.

Et, ouvrant la portière, il sauta à terre, s'avança vers le petit équipage gisant sur le sol, avec les deux femmes inanimées.

Agnese, seulement étourdie, reprenait déjà connaissance. Avec un regard vague sur l'inconnu, elle murmura :

— Orietta ?... Orietta, où es-tu ?

Le jeune homme se pencha vers elle, la souleva et dit avec un accent impératif :

— Essayez de vous lever, madame.

Aidée par lui, elle y réussit. Son regard, alors, tomba sur Orietta, étendue un peu plus loin.

— Ma fille !... ma pauvre petite !

— Il n'y a peut-être rien de sérieux. Je vais voir... Lao-Ken, viens soutenir madame.

Le valet de pied s'avança vivement.

Alors son maître s'approcha de la jeune fille et, mettant un genou en terre, se courba pour la retourner doucement, car elle était tombée la face contre terre.

Fort heureusement, son bras, d'un mouvement instinctif, s'était étendu devant son visage, au moment de la chute. Sur cette charmante figure aux yeux clos, on ne distinguait aucune trace de blessure... L'étranger dit en se tournant à demi vers Agnese :

— Je crois que la commotion seule est cause de cet évanouissement... Avez-vous un flacon de sels, madame ?

— Non, rien... rien !

Sans mot dire, l'inconnu se retourna vers Orietta et posa sur son front sa main fine et blanche, à l'annulaire de laquelle étincelait une merveilleuse pierre aux reflets de feu. Pendant un moment, il la tint ainsi, tandis que sur les paupières closes s'attachait le regard impérieux de deux yeux superbes, d'un bleu sombre traversé de vives lueurs... Et quand ses paupières aux longs cils d'or se soulevèrent, Orietta les vit avant toute chose, les yeux étincelants et dominateurs, dans cette figure d'homme aux beaux traits énergiques, au teint d'une chaude matité sur laquelle tranchait la pourpre vive des lèvres.

Agnese, qui s'approchait, balbutia :

— Elle reprend connaissance !... Ah ! Dieu soit loué ! Pourvu qu'elle n'ait aucun membre de cassé, ma pauvre petite !

Sans paraître l'entendre, ni même s'apercevoir qu'elle était près de lui, l'étranger continuait de regarder Orietta... Et les beaux yeux noirs, comme éblouis, ne se détournait pas de ce regard qui semblait pénétrer au fond de la pensée engourdie encore.

Puis, sur le visage pâli, une rougeur apparut. Orietta reprenait tout à fait ses esprits... Elle eut un mouvement pour s'écarter de l'étranger, pour échapper à la douce pression des doigts posés sur son front. Le jeune homme les retira et se redressa, développant ainsi sa haute taille souple, très élégante.

Agnese s'agenouilla près de sa fille et lui saisit la main.

— Ce n'est rien, ma chérie ! Un peu d'étourdissement causé par cette chute... mais tu seras tout à fait bien après un peu de repos.

— Maman... Et vous ?

— Moi, je n'ai rien, que quelques petites contusions, probablement.

L'étranger dit, avec son accent autoritaire d'homme habitué à commander :

— Si vous le voulez bien, madame, je vais aider mademoiselle à se lever, pour nous assurer qu'il n'y a chez elle aucun membre luxé.

— Mais certainement, monsieur...

De nouveau, le jeune homme se pencha, et, entre ses bras, souleva sans effort Orietta... Pendant quelques secondes, leurs visages se trouvèrent tout près l'un de l'autre, et les cheveux blonds frôlèrent la joue mate de l'inconnu. Mais cette fois, celui-ci ne regardait pas Mlle de Fervalles, peut-être dans l'intention de ne pas lui causer de gêne.

Quand elle fut debout, il la soutint d'un côté, sa mère de l'autre, et elle fit quelques pas. La tête lui tourna un peu, et elle murmura :

— Je suis tout étourdie...

— Oui, vous avez été fortement secouée, mademoiselle. Mais il n'y a rien de grave... Voulez-vous bien, madame, me dire où je dois vous reconduire ?

— Oh ! monsieur, combien je vous suis reconnaissante !... Nous habitons la Frênaie, une petite propriété que l'on aperçoit au tournant de cette route, sur une élévation de terrain.

L'étranger eut un léger mouvement de surprise, et dit avec une intonation un peu singulière :

— La Frênaie ?... Oui, je connais... Eh bien, madame, dès que le cheval sera relevé, nous partirons. Mon serviteur le conduira à la main jusque chez vous... Quant à la voiture, je la crois en assez mauvais état. Aurez-vous quelqu'un pour la faire prendre ?

— Certainement, j'enverrai le domestique.

Le jeune homme aida la mère et la fille à monter dans l'automobile superbe, où il s'assit en face d'elles. Un peu rassurée sur sa fille, commençant à se remettre elle-même de la commotion, Agnese remarqua alors l'allure très aristocratique de cet inconnu, la discrète élégance de sa tenue, l'énergique beauté, la h